
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du 21 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2018, s'est réunie sous la présidence de Brigitte ESCAPOULADE

Présents : 9

Votants: 10

Sont présents: Brigitte ESCAPOULADE, Colette LESCOUT, Christian SERRES, Jacques GEMARD, Olivier VERGNE, Pauline LACOSTE, Michel TOCABEN, Alain VERHAEGHE, Eric SELEBRAN

Représentés: Suzanne PEYRONNENC par Brigitte ESCAPOULADE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Michel TOCABEN

Objet: Choix du gérant de La Table Carlucétoise - DE 2018 005

Suite à la résiliation du bail dérogatoire par Mme Valérie AUZOUX, la Commune a engagé des recherches pour confier la gérance du bar-restaurant La Table Carlucétoise à de nouveaux gérants.

La municipalité a été contactée par M. Michel, Pierre, Robert AYALA qui a indiqué être intéressé par la reprise de ce commerce en acceptant les conditions d'un bail dérogatoire de 3 ans qui sera conclu avec la Commune de Carlucet et a présenté un dossier permettant de prendre en compte sa candidature.

Mme le Maire propose d'accepter la candidature de M. Michel AYALA et de signer un bail dérogatoire de 3 ans avec lui pour un loyer mensuel de 300 € HT.

Elle propose également de lui demander le versement d'une caution de 300 € représentant un mois de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Objet: Mise à disposition de la licence IV de la Commune pour le bar-restaurant - DE 2018 006

Madame le Maire propose que la licence IV appartenant à la Commune soit mise à disposition à titre gratuit au locataire du Bar-Restaurant "La Table Carlucétoise", M. Michel AYALA, à partir du 1er avril 2018 et pendant tout le temps où il sera locataire du Bar-Restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et charge Madame le Maire de signer tous documents s'y référant.

Objet: Location du logement du bar-restaurant au gérant et modalités - DE_2018_007

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Michel AYALA, candidat à la gérance du Bar-Restaurant La Table Carlucétoise a sollicité la location du logement communal du bar-restaurant.

Elle propose un montant de loyer mensuel de 384.50 € (non soumis à TVA) et le versement d'une caution correspondant à un mois de loyer à l'entrée dans le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette location à compter du 1er avril 2018 et autorise Mme le Maire à signer le bail de location.

Objet: Nettoyage du monument aux morts - DE_2018_008

Le Conseil Municipal a souhaité faire procéder au nettoyage complet du monument aux morts sachant que 2018 marquera la fin du cycle commémoratif lié au centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Un devis a été adressé par la société SAS SPPS pour le nettoyage de la statue, la peinture des noms des soldats et des grilles, pour un montant total de 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire.

Point dossiers et devis en cours

Salle des fêtes

Nous avons reçu le devis de M. JJ Delbert, pour le changement de l'éclairage du plafond de la salle des fêtes pour un montant de 756.00 € et restons dans l'attente du devis de l'entreprise DELNAUD pour le mobilier de la cuisine et sous-évier, et de celui du plombier pour le changement de robinet.

Un nouveau programme d'investissement au budget 2018 est prévu.

Les travaux d'accessibilité handicapés devraient être réalisés prochainement.

Cloches de l'Eglise

L'entreprise CESSAC a adressé à la Commune un devis pour le changement total de l'installation électrique des cloches. Le coût s'élève à la somme de 3 576.00 € TTC. De nombreuses pièces ont été changées depuis plusieurs années, et il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition, les cloches étant à ce jour en état de fonctionnement.

Agence Postale Communale

Après avoir rencontré les représentants de la Poste, il a été établi un calendrier permettant la mise en place des divers services de l'Agence Postale Communale au 1^{er} juin 2018.

Les devis de menuiserie et du plaquiste ont été reçus par la Commune. L'électricien sera présent le 5 mars prochain lors du démarrage des travaux pour établir, avec la mairie, les besoins spécifiques pour le fonctionnement des nouveaux services.

La Poste prend en charge le coût des travaux et prévoit la livraison du mobilier de l'Agence le 15 mai 2018.

Une réflexion est à mener quant au nombre d'heures supplémentaires qui seront effectuées par la secrétaire de mairie et qui seront pris en charge par l'indemnité versée par La Poste chaque mois à la Commune.

Questions diverses

Départ d'un locataire

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Catherine Zaroukian, locataire du logement de la mairie qui a décidé de libérer le logement à compter du 30 avril 2018.

Travaux voirie

Les travaux de pose d'enrobé à froid réalisés par l'équipe de l'EPCI sur les parties de voirie abimées ont démarré et devraient intervenir sur notre commune sans tarder.

Prochains rendez-vous

- Réunion de travail sur la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat, le 22/02/18
- Recours carte communale : rendez-vous avec les services de l'état et Cauvaldor le 27/02/18
- Commission finances le lundi 5 mars 2018 à 10h00
- Vote du CA, des taxes et du budget le mercredi 14 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30